



REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE·S
soumise à la LPrNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

Dossier No 8500/86/2024

A remplir par le responsable communal

Requête reçue le : 29.07.2024 Responsable communal : M. Christophe Paroz
Visite sur place : 26.08.2024 Arbre(s) dangereux : OUI NON
En présence de : Mme Natacha Porret – M. Stéphane Leuba

A remplir par le requérant de l'abattage

A. Intervenants :	Raison sociale ou adresse
Propriétaire	Mme Natacha Porret M. Stéphane Leuba Route de Sonzier 10 1822 Chernex
Demandeur	M. Stéphane Leuba

A remplir par le requérant de l'abattage

B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre	
Adresse	Route de Sonzier 10 – 1822 Chernex
Parcelle No	8500

A remplir par le requérant de l'abattage

C. Motif(s) de la demande

Motifs invoqués par le requérant : Un bouleau malade risque de tomber sur la propriété voisine.

A remplir par le responsable communal

D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre

No	Nom scientifique	Nom français	Remarque(s) – diamètre à 130 cm du sol	Valeur du sujet en CHF
1	Betula pendula	Bouleau	33	
2	Betula pendula	Bouleau	39	

E. Motifs admis selon la LPrPNP
<input checked="" type="checkbox"/> Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés = No 1 <input type="checkbox"/> Entrave avérée à l'exploitation agricole <input type="checkbox"/> Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe) <input checked="" type="checkbox"/> Aucun motif invocable selon la LPrPNP = No 2
Remarque(s) du responsable communal : Le bouleau No 1 est sec sur pied et nécessite un abattage d'urgence. Malgré le fait que le bouleau No 2 est probablement lié au 1 ^{er} , il est encore vert et ne peut pas être abattu selon la LPrPNP.
F. Préavis du service des espaces publics
<input checked="" type="checkbox"/> favorable à l'abattage (No 1) <input type="checkbox"/> défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal) <input checked="" type="checkbox"/> la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office (No 2).
G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité
<input checked="" type="checkbox"/> L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent) = No 1 <input checked="" type="checkbox"/> Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue) = No 1 <input checked="" type="checkbox"/> Refuser l'abattage pour les motifs suivants : L'arbre No 2 est encore vert, en bonne santé <input type="checkbox"/> Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage <input type="checkbox"/> Autres recommandation d'entretien :
H. Compensation prévue
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle plantation : 1 arbre majeur d'une hauteur de minimum 2m50 à la plantation <input type="checkbox"/> Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique C. Caractéristique de l'arbre)
I. Affichage au pilier public
Date d'affichage au pilier public (No 1) : du 5 septembre 2024 au 4 octobre 2024
J. Remarque(s) éventuelle(s)

Le collaborateur technique : Christophe Paroz

Date : 30 août 2024

Visa : 

Le chef de service : Patrick Aubort

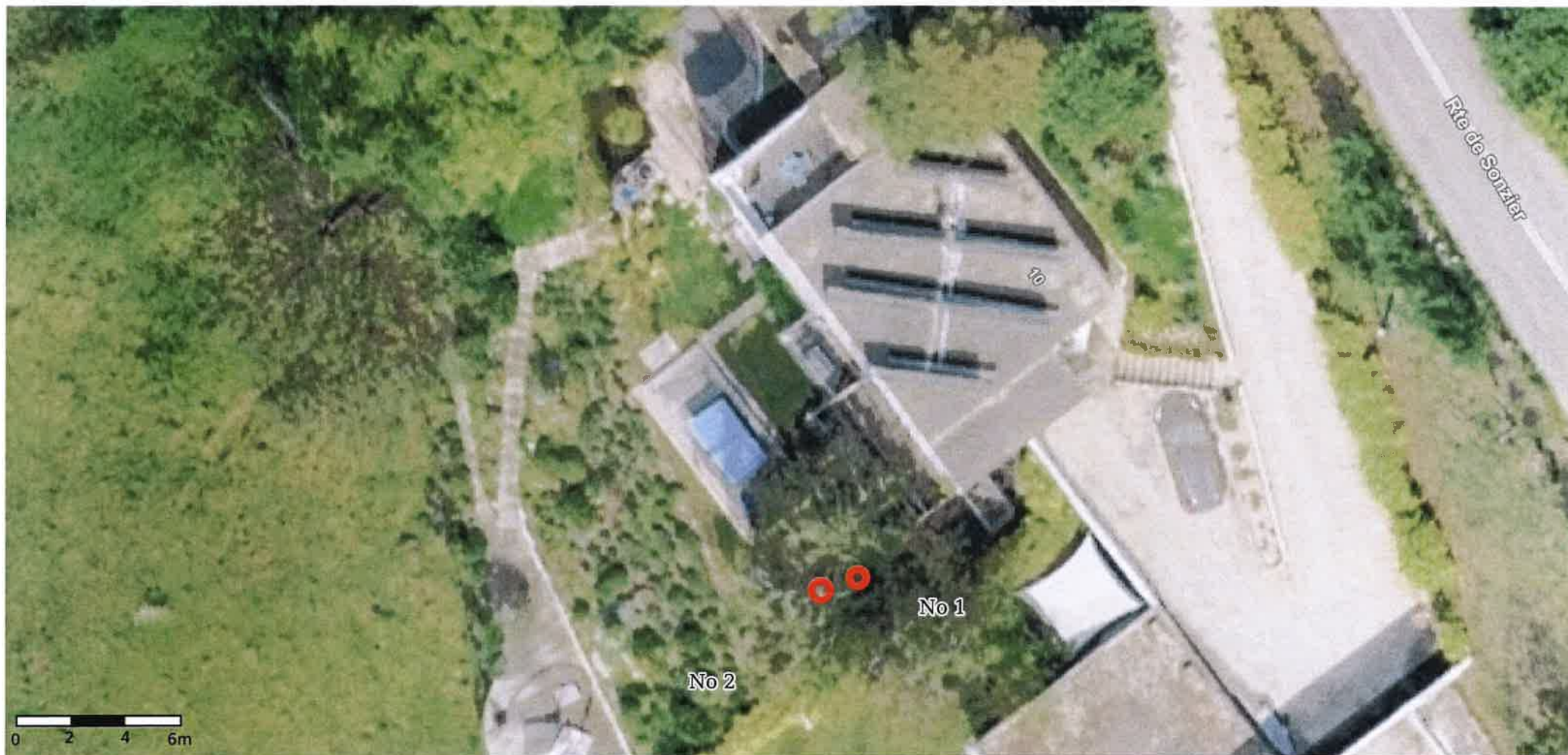
Date : 2 septembre 2024

Visa : 

La directrice : Irina Gote

Date : 2.09.24

Visa : 



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique



Parcelle 8500, Rte de Sonzier 10
Demande d'abattage

Echelle : 1:200
Coordonnées : 2'559'845 / 1'143'521
Date d'impression : 26.08.2024

Parcelle No 8500, Route de Sonzier 10



No 1



No 2